



ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DE LASSEUBE

Annexes



SOMMAIRE

- 1- Bilan financier
- 2- Délibération – Appel à projet « Atlas de Biodiversité Communale »
- 3- Conventions – Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine
- 4- Factures

BILAN FINANCIER

Nom du projet : **Atlas de Biodiversité Communale de Lasseube**

Numéro de la convention : **n°OFB.21.0012**

Nom de la structure porteuse : **Commune de Lasseube**

Période de réalisation des dépenses : du 16/02/2021 au 16/05/2023

Nature des dépenses	Montant HT ¹ (€)	Montant TTC (€)	Nature des produits	Montant (€)	Taux (%)	Financement acquis (oui/non/en cours)
Dépenses directes liées au projet						
Charges de personnels		0,00	Subventions :	65 688	80	
<i>dont temps de personnel valorisé (le cas échéant)</i>			<i>dont Office français de la biodiversité</i>	47 443	57,78	
Dont personnels non permanents						
Sous-traitance (prestataires)		82 110	<i>dont Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine</i>	18 245	22,22	
Informatique (site web dédié)		3 470				
CEN-NA		78 640	<i>dont...</i>			
			Autres produits :			
Missions/déplacements		0,00	<i>dont vente diverses</i>			
<i>dont...</i>			<i>dont produits financiers</i>			
			<i>dont produits exceptionnels</i>			
Communication		0,00	<i>dont cotisations</i>			
<i>dont ...</i>			<i>dont mécénat et dons</i>			
			<i>dont...</i>			
Autres		0,00				
			Autofinancement :	16 422	20	
Dépenses d'investissement (le cas échéant)		0,00	<i>dont temps de personnel valorisé (le cas échéant)</i>			
			<i>dont fonds propres</i>	16 422	20	
			<i>dont...</i>			
Dépenses indirectes affectées au projet						
Charges fixes de fonctionnement						
<i>dont charges calculées, non décaissables</i>						
TOTAL		82 110 €	TOTAL	82110 €		

¹ pour chaque ligne « nature de dépenses », renseigner soit la colonne « Montant HT » en cas d'assujettissement au droit commun de la TVA ou si la personne morale est bénéficiaire du Fond de compensation pour la TVA (sur les dépenses d'investissement), soit, dans les autres cas, la colonne « Montant TTC ». Le montant de l'assiette éligible servant de référence pour calculer le montant de la subvention correspond alors à la somme des deux montants apparaissant sur la ligne « TOTAL » des colonnes « montant HT » et « montant TTC » (hors éventuelles dépenses non éligibles, à déduire).



Convocation : 05 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le onze mars, le Conseil Municipal s'est réuni à vingt heures trente à la Maison pour Tous de Lasseube sous la présidence de Monsieur Laurent KELLER, Maire.

Présents : Claude BERNIARD, Aline MOUSQUÈS, Henri HONDET, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES, Hervé MADÉO, Serge GUILHEM-BOUHABEN, Marie-Françoise LETAN, Josiane JAEGER, Michèle CAZADOUMECQ, Lysiane PALACIN, David LAMPLE, Patricia LANTERNIER, Jimmy MERCIER, Loïc LAGARDÈRE, Benjamin LACOURRÈGE, Marion KELLER, Dominique SIRÉ.

Absents ayant donné pouvoir : Nicolas CAPDEVIELLE qui a donné pouvoir à Patricia LANTERNIER, Françoise LETAN qui a donné pouvoir à Laurent KELLER.

Secrétaire de séance : Lysiane PALACIN

Objet : Appel à Projet Atlas de Biodiversité Communale : Conventions cadre et d'application avec le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'un Atlas de Biodiversité Communale, la Commune souhaite établir un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine.

Le CEN NA apportera à la Commune de Lasseube sa connaissance et son expertise en termes de connaissance et de gestion conservatoire du patrimoine naturel permettant à cette dernière de mener à bien ses projets dans ce domaine. De son côté, la Commune de Lasseube veillera, dans la limite de ses compétences, à protéger et valoriser son patrimoine naturel en faisant appel autant que faire se peut, aux compétences, à l'expérience et capacités d'expertise du CEN NA.

Le cadre de ce partenariat est fixé dans la convention cadre jointe en annexe, qui entrera en vigueur dès sa signature et jusqu'au 31 décembre 2023 inclus.

Des conventions annuelles d'applications seront signées entre les parties. Monsieur le Maire présente donc par ailleurs la convention d'application pour l'année 2021 jointe en annexe.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'établir un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la création d'un Atlas de Biodiversité Communale.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention cadre jointe en annexe avec le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'application pour l'année 2021 jointe en annexe avec le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine.

VOTES : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216403246-20210311-DELIB_2021_18-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent KELLER

Visée par le contrôle de légalité
le

Envoyé en préfecture le 26/03/2021

Reçu en préfecture le 26/03/2021

Affiché le



ID : 064-216403246-20210311-DELIB_2021_18-DE

Convention d'application 2021 pour la réalisation d'actions d'expertises et de valorisations du patrimoine naturel et d'un Atlas de la Biodiversité Communale de la Commune de Lasseube

Entre

Le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine représenté par son président, Philippe Sauvage, autorisée par le conseil d'Administration du 6 février 2020, dont le siège social se situe à Saint-Gence 6 ruelle du Theil 87510 Saint-Gence, ci-après dénommée le CEN NA ,

Et

La Commune de LASSEUBE, représentée par Monsieur Laurent KELLER, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal,

Le CEN NA et la Commune de Lasseube sont ci-après dénommés individuellement par « Partie » ou collectivement par les « Parties ».

PRÉAMBULE

Etant entendu que la commune de Lasseube s'engage dans un projet de territoire qui s'appuie sur la cohésion sociale et dont le socle est la protection de la biodiversité.

Etant entendu que la commune de Lasseube s'engage dans un inventaire la biodiversité de son territoire.

Vu la convention cadre signée le 17.03.2021 entre la Commune de Lasseube et le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention d'application s'inscrit dans la convention cadre établie entre la Commune de Lasseube et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 : Opérations prévues

Le détail de la mise en œuvre, ainsi que le budget 2021 des inventaires du patrimoine naturel et des actions de valorisation conduit sur le territoire communal par le CEN NA est présenté en Annexe I.

Article 3 : Mise en œuvre et durée de la convention d'application

La convention d'application entre en vigueur et sa mise en œuvre débute à la date de sa signature par les partenaires.

La Convention de partenariat est conclue pour une durée de 1 an.

Les parties pourront par voie d'avenant modifier la durée d'exécution de la convention.

Article 4 : Budget et plan de financement

Le budget de l'opération s'élève à **91 610 €** qui se décompose en 45 820 en 2021 et 45 290 en 2022.

Le plan de financement est le suivant : voir annexe I jointe

Article 5 : Modalités de versement

Les versements prendront la forme d'un virement de crédit.

Le montant de la contribution financière de la Commune de Lasseube sera versé, selon la répartition suivante :

- Un premier versement de 50 % du montant total sera fait dès la signature de la convention.
- Le solde de l'opération, soit 50 % du montant total sera fait à la fin de la période d'étude soit au mois de décembre 2021, sur remise des pièces justificatives suivantes :
 - Rapport d'activité et rapport financier
 - Factures des dépenses engagées par le CEN NA (Sous-traitants)

Article 6 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

Cette résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse.

La résiliation fera l'objet d'un décompte entre les parties.

Article 7 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à LASSEUBE, le 17 mars 2021

Pour le CEN NA,
P/o Le Président,
Philippe SAUVAGE
La Directrice Adjointe
Anaïs MORERE

Conservatoire d'espaces naturels (CEN)
de Nouvelle-Aquitaine
Site de Billère
28 Route de Bayonne - 64140 BILLÈRE
05 59 32 65 19 / service.dafc-billere@cen-na.org
www.cen-nouvelle-aquitaine.org
SIRET: 38157596100098 / APE: 9104Z / TVA: FR3438857596

Pour la Commune de Lasseube,
Le Maire,
Laurent KELLER



Convention d'application 2022 pour la réalisation d'actions d'expertises et de valorisations du patrimoine naturel et d'un Atlas de la Biodiversité Communale de la Commune de Lasseube

Entre

Le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine représenté par son président, Philippe Sauvage, autorisée par le conseil d'Administration du 6 février 2020, dont le siège social se situe à Saint-Gence 6 ruelle du Theil 87510 Saint-Gence, ci-après dénommée le CEN NA ,

Et

La Commune de LASSEUBE, représentée par Monsieur Laurent KELLER, agissant ès qualités de Maire, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal,

Le CEN NA et la Commune de Lasseube sont ci-après dénommés individuellement par « Partie » ou collectivement par les « Parties ».

PRÉAMBULE

Etant entendu que la commune de Lasseube s'engage dans un projet de territoire qui s'appuie sur la cohésion sociale et dont le socle est la protection de la biodiversité.

Etant entendu que la commune de Lasseube s'engage dans un inventaire de la biodiversité de son territoire.

Vu la convention cadre signée le 17 mars 2021 entre la Commune de Lasseube et le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Cette convention d'application s'inscrit dans la convention cadre établie entre la Commune de Lasseube et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 : Opérations prévues

Le détail de la mise en œuvre, ainsi que le budget 2022 des inventaires du patrimoine naturel et des actions de valorisation conduit sur le territoire communal par le CEN NA est présenté en Annexe I.

Article 3 : Mise en œuvre et durée de la convention d'application

La convention d'application entre en vigueur et sa mise en œuvre débute à la date de sa signature par les partenaires.

La Convention de partenariat est conclue pour une durée de 15 mois.

Les parties pourront par voie d'avenant modifier la durée d'exécution de la convention.

Article 4 : Budget et plan de financement

Le budget de l'opération 2022 s'élève à 52 370 €.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de Financement global 2022		
Co-financeurs	Taux	Montant
OFB	51,82%	27 139,27 €
REGION	24,05%	12 596,73 €
COMMUNE (et autres financeurs)	24,12%	12 634,00 €
TOTAL	100,00%	52 370,00 €

Plan de Financement détaillé 2022			
	Co-financeurs	Taux	Montant
ABC	OFB	57,78%	27 139,27 €
	REGION	22,22%	10 436,73 €
	COMMUNE	20,00%	9 394,00 €
	SOUS-TOTAL	100,00%	46 970,00 €
« Préservons notre vrai nature »	REGION	40,00%	2 160,00 €
	COMMUNE (et autres financeurs)	60,00%	3 240,00 €
	SOUS-TOTAL	100,00%	5 400,00 €
	TOTAL		52 370,00 €

Article 5 : Modalités de versement

Les versements prendront la forme d'un virement de crédit.

Le montant de la contribution financière de la Commune de Lasseube sera versé, selon la répartition suivante :

- ☑ Un premier versement de 50 % du montant total sera fait dès la signature de la convention.
- ☑ Le solde de l'opération, soit 50 % du montant total sera fait à la fin de la période d'étude, sur remise des pièces justificatives suivantes :

- Rapport d'activité et rapport financier
- Factures des dépenses engagées par le CEN NA (Sous-traitants)

Article 6 : Résiliation de la convention

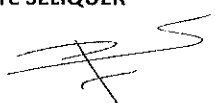
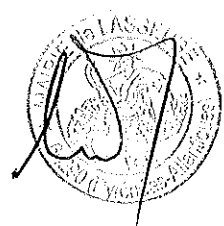
En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir.

Cette résiliation prendra effet à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, et restée infructueuse. La résiliation fera l'objet d'un décompte entre les parties.

Article 7 : Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à LASSEUBE, le 17 décembre 2021

<p>P/o le Président du CEN-NA, Philippe SAUVAGE Le Directeur, Pierre SELIQUER</p>  <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p style="font-size: small;">Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine Site de Bière 28 Route de Bayonne - 64140 BILÈRE 05 59 32 65 19 / service.dafc-biere@cen-na.org www.cen-nouvelle-aquitaine.org SIREN: 38557595100098 / APE: 9104Z / TVA: FR2432857596</p> </div>	<p>Pour la Commune de Lasseube, Le Maire, Laurent KELLER</p> 
--	--



COMMUNE DE LASSEUBE
Mairie de Lasseube
Rue de la République
64 290 Lasseube

Objet : Convention d'application 2021 pour la réalisation d'actions d'expertises et de valorisations du patrimoine naturel et d'un atlas de la biodiversité communale de la commune de Lasseube.

Financement	45 820 €
Acompte à recevoir 50%	22 910 €

Billère, le 26 mai 2021

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter le versement du solde de la subvention citée en objet, soit 22 910 €. ✓

Vous trouverez ci-joint :

- 1 exemplaire de la convention signée
- 1 RIB du Crédit Coopératif

Avec nos remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
Philippe SAUVAGE.
Conservatoire d'espaces naturels (CEN)
de Nouvelle-Aquitaine
Site de Billère
28 Route de Bayonne - 64140 BILLÈRE
05 59 32 65 19 / service.dafc-billere@cen-na.org
www.cen-nouvelle-aquitaine.org
SIRET: 38857596100098 / APE: 9104Z / TVA: FR3438857598
Micael DUMERJEAN

Mairie de Lasseube
Commune de Lasseube

Rue de la République

64 290 LASSEUBE

Billère, le 17 décembre 2021

Objet : Convention d'application 2021 pour la réalisation d'actions d'expertises et de valorisations du patrimoine naturel et d'un atlas de la biodiversité communale de la commune de Lasseube.

Demande de solde

Financement	45.820 €
Acompte de 50% perçu le 25/06/21	22.910 €
Solde à percevoir	22.910 €

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter le versement du solde de la subvention citée en objet, soit 22.910,00 €.

Vous trouverez ci-joint :

- 1 exemplaire de la convention signée
- 1 RIB du Crédit Coopératif

Avec nos remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
Philippe SAUVAGE.

P/O RAF

Micanol DUMERJEAN

Conservatoire d'espaces naturels (CEN)
de Nouvelle-Aquitaine
Site de Billère

28 Route de Bayonne - 64140 BILLÈRE
05 59 32 65 19 / service.dafc-billere@cen-na.org
www.cen-nouvelle-aquitaine.org
SIRET: 200 726 110 000128 / N° SIREN: 200 726 110 000128 / TVA: FR343885750

Récapitulatif en Dépenses n° R2021/12/080 du 17/12/2021

Opération : Réalisation d'actions d'expertises et de valorisations du patrimoine naturel et d'un Atlas de la

Actions conduites par le CEN NA				Récapitulatif des dépenses	
Sous -projets	Sous-traitant	Actions réalisées	Forfait journalier ou coût unitaire €	Nb jours	Coût
Atlas de la Biodiversité Communale		Oiseau (STOC-EPS) – Réalisation de l'ensemble des actions prévues en 2021 et 2022 en 2021	500	13	6 500,00 €
		Papillons de jour + 1 animation (1/2j)	500	7	3 500,00 €
		Libellules + 1 animation (1/2j)– Report de 3 jours prévus en 2021 en 2022	500	4	2 000,00 €
		Abeilles sauvages + 1 animation (1/2j)	500	8	4 000,00 €
		Orthoptères + 1 animation (1/2j) - Report de 2 jours prévus en 2021 en 2022	500	5	2 500,00 €
		Chiroptères (SM2 et recherche active)	500	6	3 000,00 €
		Araignées + 1 animation (1/2j)	0		0,00 €
		Rapport général du projet	0		0,00 €
		Coordination du projet	500	3	1 500,00 €
	Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS) (Observatoire FAUNA)	Synthèse des données faunistiques existantes	450,00 €	5	2 250,00 €
		Concaténation des données faunistiques de l'inventaire	450,00 €		
		Synthèse de données	450,00 €		
		Participation valorisation du projet	450,00 €	1	450,00 €
	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	Analyse des données existantes	570,00 €	2	1 140,00 €
		Animation programme "oiseaux des jardins", refuge LPO et présentation Fauna aquitaine	570,00 €	2	1 140,00 €
	Cistude Nature	Reptiles et Amphibiens + 1 animation (1/2j)	660,00 €	4	2 640,00 €
		Rapport	660,00 €		

	Groupe Entomologique des Pyrénées Occidentales (GEPO)	Papillons de nuit + animations	200,00 €	4	800,00 €
		Coléoptères saproxyliques	200,00 €	5	1 000,00 €
		Syrphes	200,00 €	5	1 000,00 €
		Rapport	200,00 €		
	Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique	Végétations, Bryophytes, Lichens, animations et supervision flore – Action non			
		SOUS-TOTAL		74	33420
« Préservons notre vrai nature »		Prairies pollinisatrices – Conception et suivie des prairies	500	4	2 000,00 €
		Axes pollinisateurs – Identification des lieux et cartographie	500	4	2 000,00 €
		Axes pollinisateurs – Réunion avec le CD pour clarifier les axes retenus	500	1	500,00 €
		Sentiers pédagogiques – Élaboration des tracés sur la base de l'inventaire	500	1	500,00 €
		Actions en faveur des Chauves-souris – Expertise du bâti public et privé – Action reportée en 2022	500	0	- €
		Actions en faveur des Chauves-souris – Animation	400	1	400,00 €
		Vieilles forêts – Réunions sur site déjà subventionné par ailleurs par le CR – Report de l'action 2021 en 2022	0	0	
		SOUS-TOTAL		11	5 400,00 €
TOTAL intervention CEN NA				85	38 820,00 €

MAIRIE DE LASSEUBE

Rue de la République
64 290 Lasseube

Billère, le 3 janvier 2022

Objet : Convention d'application 2022 pour la réalisation d'actions d'expertises et de valorisations du patrimoine naturel et d'un atlas de la biodiversité communale de la commune de Lasseube.

Financement	52 370,00 €
Acompte à recevoir 50%	26 185,00 €

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de solliciter le versement du solde de la subvention citée en objet, soit 26.185,00 €.

Vous trouverez ci-joint :

- 1 exemplaire de la convention signée
- 1 RIB du Crédit Coopératif

Avec nos remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Philippe SAUVAGE

P/CO RAF,
Micanol DUMERJEAN

Conservatoire d'espaces naturels (CEN)
de Nouvelle-Aquitaine
Site de Billère
28 Route de Bayonne - 64140 BILLÈRE
05 59 32 65 19 / service.datac-billere@cen-na.org
www.cen-nouvelle-aquitaine.org
SIRET: 38857596100099 - APE: 9104Z / TVA: FR343885756

Siège : Saint-Gence

6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
tél. 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org

Site de Billère

28, route de Bayonne - 64140 Billère
tél. 05 59 32 65 19
billere@cen-na.org

Site de Poitiers

44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers
tél. 05 49 50 42 59
poitiers@cen-na.org



Mairie de Lasseube
Rue de la République
64 290 Lasseube

Billère, le 6 décembre 2022

Objet : Convention d'application 2022 pour la réalisation d'actions d'expertises et de valorisations du patrimoine naturel et d'un atlas de la biodiversité communale de la commune de Lasseube.

Budget de l'opération	52 370.00 €
Récapitulatif en dépenses	50 620.00 €
Acompte de 50 % perçu le 08/07/2022	26 185.00 €
Solde théorique à percevoir	24 435.00 €
Trop perçu en 2021	7 000.00 €
Solde à percevoir	17 435.00 €

Monsieur le Maire,


J'ai l'honneur de solliciter le versement du solde de la subvention citée en objet, soit 17 435.00 €.

Vous trouverez ci-joint :

- L'exemplaire de la convention signée
- Le récapitulatif en dépenses
- Le RIB du Crédit Coopératif

Avec nos remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Philippe SAUVAGE
P/O La DAF
Elodie DUPUY



Récapitulatif en Dépenses n° R2022/12/060 du 06/12/2022

Opération : réalisation d'actions d'expertises et de valorisations du patrimoine naturel et d'un Atlas de la Biodiversité
Communale de la Commune de Lasseube

Actions conduites par le CEN NA				Prévisionnel financier		
Sous-projets	Sous-traitant	Actions prévues	Forfait journalier ou coût unitaire €	Nb jours	Coût	
Atlas de la Biodiversité Communale	R2022/12/060	Oiseau – Participation à la rédaction du rapport général et relecture des fiches espèces	500,00 €	1,5	750,00 €	
		Papillons de jour + 1 animation (1/2j) – Participation à la rédaction du rapport général et relecture des fiches espèces	500,00 €	8,5	4 250,00 €	
		Libellules + 1 animation (1/2j) - Participation à la rédaction du rapport général et relecture des fiches espèces	500,00 €	11,5	5 750,00 €	
		Abeilles sauvages + 1 animation (1/2j) - Participation à la rédaction du rapport général et relecture des fiches espèces	500,00 €	10	5 000,00 €	
		Orthoptères + 1 animation (1/2j) - Participation à la rédaction du rapport général et relecture des fiches espèces	500,00 €	12	6 000,00 €	
		Chiroptères – Participation à la rédaction du rapport général et relecture des fiches espèces	500,00 €	1,5	750,00 €	
		Araignées – Réalisation d'une animation	500,00 €	1	500,00 €	
		Rapport général du projet	500,00 €	9	4 500,00 €	
		Coordination du projet	500,00 €	10	5 000,00 €	
	Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (OAFS) (Observatoire FAUNA)	Synthèse des données faunistiques existantes	450,00 €	0	0,00 €	
		Concaténation des données faunistiques de l'inventaire	450,00 €	5	2 250,00 €	
		Synthèse de données	450,00 €	5	2 250,00 €	
		Participation valorisation du projet	450,00 €	1	450,00 €	
	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	Analyse des données existantes	570,00 €	0	0,00 €	
		Animation programme "oiseaux des jardins", refuge LPO et présentation Fauna aquitaine	570,00 €	2	1 140,00 €	
	Cistude Nature	Reptiles et Amphibiens + 1 animation (1/2j)	660,00 €	4	2 640,00 €	
		Rapport	660,00 €	1,5	990,00 €	
	Groupe Entomologique des Pyrénées Occidentales (GEPO)	Papillons de nuit + animations	200,00 €	4	800,00 €	
		Coléoptères saproxyliques	200,00 €	5	1 000,00 €	
		Syrphes	200,00 €	5	1 000,00 €	
		Rapport	200,00 €	1	200,00 €	
	Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA)					
	SOUS-TOTAL				98,5	45 220,00 €
	« Préservons notre vrai nature »	R2022/12/060	Prairies pollinisatrices – Conception et suivie des prairies	500	2	1 000,00 €
			Axes pollinisateurs – Identification des lieux et cartographie	500		- €
			Axes pollinisateurs – Réunion avec le CD pour clarifier les axes retenus	500		- €
			Sentiers pédagogiques – Élaboration des tracés sur la base de l'inventaire	500	1	500,00 €
Actions en faveur des Chauves-souris – Expertise du bâti public et privé – Action reportée en 2022			500	7	3 500,00 €	
Actions en faveur des Chauves-souris – Animation			400	1	400,00 €	
Vieilles forêts – Réunions sur site déjà subventionné par ailleurs par le CR			0	3	- €	
SOUS-TOTAL				14	5 400,00 €	
TOTAL intervention CEN NA				113	50 620,00	

TVA non applicable Art. 293 du CGI



Émetteur de la créance
Agence Publique de Gestion Locale
CS 40609
RUE AUGUSTE RENOIR

64006 PAU CEDEX
SIRET : 25640439300017
Téléphone : 05.47.05.33.27
Horaires d'ouverture: de 8h45 a 12h30 et de 13h15 a 17h00
Mél :



AVIS DES SOMMES A PAYER

Ampliation de titre de recette

Centre des Finances publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU
6 RUE D ORLEANS
64027 PAU CEDEX

Comptable en charge du recouvrement
Centre des Finances publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU
6 RUE D ORLEANS
64027 PAU CEDEX
Téléphone: 05 59 98 68 68
Horaires d'ouverture: de 9h a 12h et de 13h a 16h
Mél :

COMMUNE DE LASSEUBE

RUE DE LA REPUBLIQUE

64290 LASSEUBE
SIRET Débiteur : 21640324600012

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler

Date d'émission du titre de recette : 13/09/2022

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
26500	2022	40	1252

Numéro de facture : 2022COR00001252
Numéro d'engagement :
Numéro de marché :
Code d'identification du service : FACTURES_PUBLIQUES

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Gestion courante SIN-Forfait - -01/07/2022-31/07/2022	3 470,00			3 470,00	0,00	3 470,00
Gestion courante SIPA-1/2 Journée d intervention d un agent - -01/07/2022-31/07/2022	281,00	20		5 620,00	0,00	5 620,00
Gestion courante SIPA-Forfait - -01/07/2022-31/07/2022	8 943,00			8 943,00	0,00	8 943,00
TOTAL GENERAL						18 033,00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

MORA Pascal President

Comment régler votre dette envers l'organisme public :

- Vous devez régler votre dette par virement bancaire vers le compte bancaire du comptable public (BIC / IBAN : BDFEFRPPXXX - FR573000100622C641000000087) en indiquant, en zone objet / libellé les références à rappeler mentionnées ci-dessus.

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

> Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le service émetteur de la créance indiqué au recto du présent avis ;

> Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre ;

> Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L. 213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

SERVICE	COLLECTIVITE A FACTURER	TERRITOIRE SERVICE POLE	NB HABITANTS	TYPE DE PRESTATIONS	COMPLEMENT	MISSION - PHASE - ETAPE	ASSIETTE	QTE	TOTAL A EMETTRE	PERIODICITE FACTURATION
SIN	COMMUNE DE LASSEUBE		1790	Création site Internet	30/06/2022 - Livraison site Internet (cf. convention)				3 470,00 €	2ème trimestre 2022
SIPA	COMMUNE DE LASSEUBE			Rénovation de la salle polyvalente		Établissement de l'avant-projet sommaire et demande de subventions Phase débutée en 2020	271,00 €	33	8 943,00 €	juil-22
SIPA	COMMUNE DE LASSEUBE			Rénovation de la salle polyvalente		Établissement du diagnostic de la charpente métallique existante Phase débutée en mars 2022	281,00 €	2	562,00 €	juil-22
SIPA	COMMUNE DE LASSEUBE			Rénovation de la salle polyvalente		Établissement du projet Phase débutée en mars 2022	281,00 €	18	5 058,00 €	juil-22